

## LA TÉLÉ-RÉALITÉ AU PRISME DU GENRE

Cet appel porte sur la thématique de la télé-réalité, en particulier sur les relations de genre mises en place par le dispositif médiatique depuis vingt ans. Il s'agit de voir comment, par leur scénarisation, ces programmes télévisés entérinent ou font évoluer les normes de relations entre les femmes et les hommes.

Les enjeux liés au développement de ce type de programme sont au cœur des travaux menés au LabSIC, à l'articulation entre la thématique 2 « Espace public : circulations des discours et des modèles » et de la thématique 1 « Industries culturelles, éducatives et créatives ». La thématique 2 engage en effet plusieurs chantiers collectifs autour de la circulation des normes de genre ; l'analyse socio-économique de ces programmes est au cœur des interrogations de la thématique 1. Inscrite en Sciences de l'information et de la communication, la recherche pourra intégrer des perspectives sociologiques, historiques, économiques, voire s'ouvrir à la science politique et au comparatisme.

Les enjeux de la scénarisation de ces émissions sont régulièrement au cœur de l'actualité. Le 3 Janvier 2009 la Cour de Cassation avait rendu un arrêt requalifiant les « règlements de participation » signés par les candidat.e.s de télé-réalité en contrat de travail. Par-là, elle établissait dans la jurisprudence la qualité professionnelle de l'activité de candidat.e.s de télé-réalité, justifiant une rémunération et non une simple « contrepartie » pour droit à l'image. Néanmoins, les contrats des candidat.e.s ne semblent pas préciser le travail qui leur est demandé, et stipulent plutôt les limites à ne pas franchir sous peine de se faire exclure du programme, c'est à dire licencier. Cette « charte de bonne conduite » inclut notamment le respect d'autrui et de la dignité humaine, après que le CSA a rendu plusieurs rapports dénonçant la télé-réalité comme violente et sexiste. En mars 2020 par exemple, deux séquences des *Marseillais* ont provoqué une polémique sur les réseaux sociaux : on y voyait deux jeunes femmes se faisant « voler » un baiser. Perçues comme une agression sexuelle par de nombreux téléspectateur.ices, ces séquences ont pourtant été diffusées sur W9.

Les recherches en Sciences de l'information et de la communication ont toujours pris en compte le média télévisuel (Jean-Louis Missika et Dominique Wolton, *La Folle du logis*, Gallimard, 1983), et se sont intéressées à la télé-réalité depuis son apparition (François Jost, *L'Empire du loft*, La Dispute, 2002 ; Beverley Skeggs, Helen Woods, *Reacting to Reality Television: Performance, Audience and Value*, Routledge, 2012). Parallèlement, les enjeux des rapports sociaux de sexe se sont imposés comme clefs de lecture des pratiques et représentations médiatiques (Laure Bereni et alii, *Introduction aux études sur le genre*, De Boeck, 2014 ; Marlène Coulomb-Gully, *Sexisme sur la voix publique*, L'Aube, 2022). Plus récemment, la place des représentations de genre dans les émissions de télé-réalité a été explorée dans plusieurs articles (Nelly Quemener, « « Ma chérie, il faut révéler ta féminité ! ». Rhétorique du choix et

de l'émancipation dans les émissions de relooking en France », *Raisons politiques*, vol. 62, n°2, 2016, p. 35-49 ; Catherine Tourre-Malen, « La figure marseillaise de la « cagole » : hyperféminité assumée *versus* vulgarité stigmatisée? » *Recherches féministes*, volume 34, numéro 1, 2021, p. 105–120). Il s'agit de proposer ici un projet à l'articulation de ces différentes dimensions qui pourrait envisager les directions suivantes :

- les enjeux de sociologie du travail : à la suite de la thèse d'Anna Tible sur le métier de documentaliste audiovisuel, le LabSIC s'intéresse à l'évolution des métiers de l'audiovisuel, en particulier ceux qui sont perçus comme des « métiers de femme » (Michelle Perrot)
- l'intermédialité dans la circulation des représentations : les figures de la télé réalité doivent leur existence médiatique à la télévision, mais aussi aux réseaux sociaux et aux différentes formes et formats de la presse magazine, et de la radio
- l'intersectionnalité dans les figures des candidates, souvent racialisées
- les dispositifs médiatiques de la télé réalité et leurs évolutions
- les enjeux économiques de ces programmes, importants pourvoyeurs de publicité
- les analyses sémiotiques des émissions et de leurs évolutions
- les circulations transnationales des modèles

L'élaboration des programmes et la construction des émissions de télévision constituent une part historiquement importante des études en Sciences de l'information. Ce domaine de recherche est aujourd'hui réactivé par plusieurs initiatives collectives (revue *Télévision*, réseau de recherche Télé/Visées lancé en janvier 2023, Lab de l'INA proposant des ressources à la recherche...). La thèse pourra bénéficier de ce dynamisme collectif et s'inscrire pleinement dans les perspectives du Laboratoire d'excellence « Industries culturelles et création artistiques » (Labex ICCA).

La thèse de doctorat sera encadrée au sein du LabSIC par Claire Blandin, Professeure des Universités, dont les travaux portent sur les représentations de genre dans les médias. Elle sera co-dirigée par Lucie Alexis, maîtresse de conférences à l'Université de Grenoble-Alpes et membre du GRESEC, dont les travaux portent plus spécifiquement sur la télévision.

La demande d'un contrat fléché est liée à notre difficulté à recruter un.e candidat.e issu.e des masters de l'USPN ancré.e en sciences de l'information et de la communication et maîtrisant suffisamment la thématique de la mondialisation culturelle. La candidature devra justifier d'une formation universitaire en sciences de l'information et de la communication et/ou en études de genre.

Le dossier de candidature, constitué sous forme d'un fichier pdf unique contiendra :

- Une lettre de motivation comportant un projet professionnel.
- Un C.V. (maximum deux pages).
- Une présentation du projet de thèse (15.000 signes maximum).

Si le master 2 est en cours, il conviendra de joindre une lettre du.de l'encadrant.e garantissant le bon déroulement du travail ; la soutenance du mémoire devra avoir lieu avant le ????. Les

résultats du M2 (notes et moyenne) devront être transmis au secrétariat de l'école doctorale Erasme au plus tard ???.

Les dossiers sont à envoyer avant **le ?**

***Le.a candidat.e présélectionné.e par le laboratoire sera auditionné.e par le conseil de l'École doctorale Érasme (date à préciser).***